



IdeAs

Idées d'Amérique

9 | Printemps / Été 2017

Poètes et éditeurs : diffuser la poésie d'avant-garde
américaine (depuis 1945)

Quelques réflexions à propos de la « réincorporation » des (ex)combattantes farianas : potentialités et défis à la lumière des expériences passées

Andrea Marcela Barrera Téllez



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ideas/1850>

DOI : 10.4000/ideas.1850

ISSN : 1950-5701

Éditeur

Institut des Amériques

Référence électronique

Andrea Marcela Barrera Téllez, « Quelques réflexions à propos de la « réincorporation » des (ex)combattantes farianas : potentialités et défis à la lumière des expériences passées », *IdeAs* [En ligne], 9 | Printemps / Été 2017, mis en ligne le 06 juillet 2017, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ideas/1850> ; DOI : 10.4000/ideas.1850

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.



IdeAs – Idées d'Amérique est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Quelques réflexions à propos de la « réincorporation » des (ex)combattantes farianas : potentialités et défis à la lumière des expériences passées

Andrea Marcela Barrera Téllez

- 1 La négociation entre les FARC-EP (Forces armées révolutionnaires de Colombie - Armée populaire) et le gouvernement colombien s'est constituée comme un référent national et international par rapport à l'approche de genre dans le cadre des négociations de paix. En effet, la table de négociations à La Havane a été le tout premier espace de négociation entre un groupe insurgé et un État à avoir une sous-commission technique de genre. La création et le travail développé par cette sous-commission a constitué une avancée très importante en termes de la participation des femmes et de la population LGBTI, dans le contexte de la négociation et de la construction de l'accord final pour la terminaison du conflit et la construction d'une paix stable et durable (« accord final »).
- 2 Cependant, l'inclusion de l'approche de genre dans les accords de paix n'a pas été sans difficulté. Il est fondamental de rappeler que les débats à propos d'une prétendue « idéologie de genre » ont joué un rôle central dans le référendum pour la ratification populaire de l'Accord, finalement remporté par le « Non » le 2 octobre dernier. Cette situation a impliqué une renégociation des plusieurs points contenus dans la première version de l'Accord final et un amoindrissement de la portée de l'approche de genre, en le limitant pratiquement à une vigilance spéciale du respect des droits des femmes. Au-delà des obstacles auxquels s'est heurtée la sous-commission de genre, celle-ci s'est constituée comme un espace privilégié d'échange entre les équipes négociatrices et différents secteurs et organisations de la société colombienne, ainsi que de création politique vouée à la concrétion de l'approche de genre dans un accord de paix.

- 3 Or, l'existence de cette approche de genre n'exempte pas le processus de démobilisation et de réincorporation des FARC-EP des éventuelles difficultés latentes pour les (ex)combattantes. Dans les lignes qui suivent, on essaiera de considérer quelques défis envisageables, ainsi que quelques « points positifs » (également envisageables) de l'accord final signé par le gouvernement colombien et les FARC-EP, concernant les processus de réincorporation des combattantes de ce groupe insurgé. Dans ce sens, on proposera des réflexions autour de ces dispositions sous l'angle des expériences de négociation et des accords de paix signés dans les années 1990 entre neuf groupes insurgés - notamment le M-19, le MAQL, la CRS et l'EPL - et l'État colombien, surtout en ce qui concerne les vécus des femmes qui ont fait partie de ces groupes. Très certainement, il y a bien d'autres défis et potentialités, mais dans ce texte on se concentrera sur des questions qui peuvent être particulièrement complexes.

L'accord final et l'« approche de genre », dans l'optique des négociations de paix dans le pays

- 4 L'accord final dispose d'une série de mesures concernant la réincorporation sociale, économique et politique des combattant.e.s des FARC-EP. De ce point de vue, cet accord s'inscrit dans une série de dispositifs qui ont été négociés entre divers groupes insurgés et l'État colombien, à partir des années 1990. Dans le cadre de ces accords, il a été négocié (bien que séparément) un ensemble de « plans et de programmes orientés à garantir la réinsertion politique, sociale et économique des ex-combattants et ex-combattantes » (Lelièvre C. et al., 2004 :196).
- 5 Quelques années plus tard, entre 2003 et 2006, la Colombie a assisté à la démobilisation des *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC). L'Accord de Santa Fé de Ralito, signé en juillet 2003, n'établissait pas de mesures spécifiques en termes de réincorporation des ex-combattant.e.s des structures paramilitaires, quoique celle-ci ait été mentionnée explicitement dans l'accord. Ensuite, en 2008, une Politique nationale de réintégration sociale et économique -PRSE- a vu le jour. La mise en œuvre de cette politique et la création d'une instance étatique spécialisée dans les « actions de réintégration » (l'ACR, créée en 2011) ont favorisé l'émergence d'un système managérial d'attention des « usagers » individuels et de leurs familles, au détriment d'un schéma de réintégration concentré sur les processus de démobilisation collective, propre au processus des années 1990 (CNMH, 2015 : 171).
- 6 Ainsi, la conception de réincorporation des (ex)combattant.e.s dans l'Accord final signé entre les FARC-EP et le gouvernement national trouve des antécédents importants dans des processus de négociation antérieurs, notamment dans les processus des années 1990. Nonobstant, cela n'implique pas une continuité absolue ou automatique entre ces expériences passées et les dispositions contenues dans l'accord final produit à La Havane.
- 7 L'inclusion d'une approche de genre apparaît parmi les « ruptures » les plus notables entre cet accord et ceux qui le précèdent. En effet, dans le cadre des négociations des années 1990, la participation des femmes dans les groupes insurgés ayant signé des accords de paix est passée sous silence. Cette situation a eu des effets négatifs sur les processus de réincorporation des femmes ayant fait partie de ces groupes. Cette situation est restée inchangée dans le cadre des négociations avec les AUC.

- 8 Dans ce contexte, le travail de la sous-commission de genre à La Havane a constitué, comme affirmé ci-dessus, une avancée très importante dans ce processus de paix. Or, il apparaît fondamental de regarder de plus près quelques dispositions contenues dans l'Accord final concernant les « mécanismes » de réincorporation politique, sociale et économique, sous l'angle de l'approche de genre. Cela avec l'objectif d'établir la portée de l'inclusion de cette approche dans les expériences (potentielles) de réincorporation des (ex)combattantes des FARC-EP.

Potentialités d'un processus de longue haleine pour les (ex)combattantes qui (malgré tout) est en train de démarrer...

- 9 *Participation des femmes dans les négociations* : La participation des femmes dans les deux équipes négociatrices, qui n'a pas été limitée à la sous-commission de genre, a été une victoire pour les organisations des femmes, féministes et de la population LGBTI du pays. Par ailleurs, elle a rendu possible l'inclusion d'une série de dispositions dans l'Accord final, vis-à-vis des femmes (ex)combattantes, qui n'est pas négligeable.
- 10 *Diversité parmi les combattantes* : Parmi ces dispositions, l'on trouve la reconnaissance de la « situation et de la condition des femmes dans leurs contextes et particularités » (FARC-EP - gouvernement colombien, 2016 : 35). Ce type de considérations peut constituer des potentialités dans le cadre du processus de réincorporation à « la vie civile » des femmes qui font partie des FARC-EP. Il s'agit d'une question complètement absente dans les expériences antérieures qui non seulement n'ont pas eu d'approche de genre, mais encore qui ont ignoré d'autres rapports sociaux qui configurent les expériences singulières des (ex)combattantes.
- 11 *Recensement socio-économique* : La reconnaissance des « particularités » entre hommes et femmes, ainsi que celles existantes parmi les femmes qui font partie des FARC-EP, nous semble un pas en avant remarquable. À ce titre, la réalisation d'un recensement dans les zones « veredales » de transition et de normalisation – ZVTN –, peut constituer une source d'information précieuse. Ce recensement pourrait servir de base pour identifier « les programmes et les projets productifs possibles, pour relier le plus grand nombre possible d'hommes et des femmes qui, actuellement, font partie des FARC-EP » (FARC-EP - gouvernement colombien, 2016 :75).
- 12 *Fonds commun de gestion des projets productifs* : L'une des questions les plus intéressantes par rapport aux dispositions concernant lesdits projets, c'est la création d'un fonds commun (« Ecomún ») pour la mise en œuvre de projets productifs, dont la viabilité sera vérifiée par le Conseil national de réincorporation – CNR – (composé de deux membres désigné.e.s par les FARC-EP et deux autres désigné.e.s par le gouvernement). Il faut rappeler, cependant, qu'il ne s'agit pas de la première expérience d'une gestion collective des bénéfices économiques dans le cadre de la composante économique des processus de réincorporation¹.
- 13 *Formation et éducation* : Une autre potentialité de l'accord final réside dans la possibilité qu'auront les combattant.e.s de recevoir « tout type de formation des membres des FARC-EP sur des travaux productifs, de « remise à niveau » dans l'enseignement primaire, secondaire ou technique, selon leurs propres intérêts » (FARC-EP – gouvernement colombien, 2016 : 64). Il s'agit, nous semble-t-il, d'une disposition importante, qui n'a pas

été considérée dans les processus des années 1990 et qui peut jouer un rôle central à condition de constituer une source d'« éléments de réflexion et d'activités qui aident (les (ex)combattant.e.s) à penser un nouvel projet de vie dans la civilité » (Lelièvre C. et al., 2004 : 236).

Difficultés probables pour les (ex)combattantes (mais pas définitives) : quelques questions possibles

- 14 Il est donc possible de retracer des potentialités contenues dans l'accord final en termes de réincorporation des (ex)combattants et, surtout, des (ex)combattantes des FARC-EP. Cependant, il ne s'agit que de possibilités et tout est en jeu lors de la période de mise en application. Dans ce sens, il est possible d'envisager les difficultés potentielles auxquelles devront faire face les ex-combattantes en processus de réincorporation.
- 15 *Retards dans la mise en application* : Le recensement socio-économique, dont il a été question ci-dessus, a eu des retards très importants dans sa mise en œuvre – tout comme d'autres dispositions. Tous ces retards peuvent avoir des impacts très négatifs sur la réincorporation des ex-combattant.e.s, car ils impliquent des difficultés majeures en termes de formulation des programmes et des politiques veillant à la diversité des femmes et aux défis singuliers que les ex-combattantes devront affronter une fois les FARC-EP disparus.
- 16 *Participation politique* : Malgré les avancées obtenues dans le cadre des négociations à La Havane, il reste à voir dans quelle mesure les (ex)combattantes des FARC-EP participeront (ou pas) dans le mouvement ou parti politique qui naîtra d'ici quelques mois. Les obstacles à la participation politique des femmes dans le pays ne vont pas disparaître du jour au lendemain, et les (ex)combattantes devront affronter non seulement ces barrières, mais encore les obstacles dérivés du fait d'avoir pris les armes contre l'État colombien et le statu quo.
- 17 *Projets productifs* : Il est pertinent de poser la question de l'(in)existence potentielle des mécanismes qui garantissent et promeuvent l'inclusion et la participation des (ex)combattantes dans la gestion des ressources d'Ecomún, ainsi que dans la formulation et développement des projets productifs. De surcroît, la mise en commun des ressources économiques prévues dans la réincorporation économique ne résout absolument pas une difficulté majeure liée au fait que les (ex)combattant.e.s ne sont pas des entrepreneur.e.s (et il n'y a aucune raison pour qu'ils/elles soient obligé.e.s de l'être).
- 18 Cela nous conduit à nous interroger sur les possibilités réelles de succès des projets productifs, surtout si ceux-ci sont axés sur les territoires ruraux, dans un modèle économique néolibéral, féroce ment défendu par les classes qui détiennent le pouvoir politique et économique dans le pays. À ce propos, il est pertinent de rappeler que le gouvernement colombien a beaucoup insisté sur l'« impossibilité » de négocier le « modèle économique du pays » (qui est, il est important de le dire, le modèle des classes dominantes), dont le développement peut s'avérer favorisé par la fin du conflit armé, ce qui, d'ailleurs, n'implique pas la transformation des conflits politiques, sociaux et économiques qui ont été à l'origine et qui ont dynamisé le conflit armé.
- 19 Pour conclure, il nous semble important de remarquer le fait que les processus de négociation et les accords de paix antérieurs ont laissé des apprentissages précieux concernant la réincorporation des ex-combattantes. Ces femmes ont dû affronter des

difficultés très importantes pour transformer leurs projets de vie et, qui plus est, pour continuer à vivre et à exister comme *sujetas políticas*. L'échange de savoirs et d'expériences, ainsi qu'une vigilance ferme dans l'application des accords, notamment en ce qui concerne les mesures contemplées dans l'approche de genre, peuvent se révéler cruciaux pour faire face aux défis qui se profilent. La possibilité de surmonter ces défis constitue aujourd'hui un enjeu politique majeur aussi bien pour les (ex)combattantes que pour l'ensemble de la société colombienne.

BIBLIOGRAPHIE

Références

Alta Consejería para el posconflicto, derechos humanos y seguridad, « Boletín N° 1. Así va el posconflicto », 2017. Disponible sur : <http://especiales.presidencia.gov.co/Documents/20170422-boletines/boletin-1/asi-va-posconflicto.html>. [consulté le 26 avril 2017].

Centro Nacional de Memoria Histórica, « Desmovilización y reintegración paramilitar. Panorama posacuerdos con las AUC », Bogotá, 2015. Disponible sur : <https://www.centrodehistoriahistorica.gov.co/descargas/informes2015/desmovilizacionDesarmeReintegracion/desmovilizacion-y-reintegracion-paramilitar.pdf> [consulté le 10 avril 2017].

Corporación Humanas, « Memorias Conversatorio “Aprendizajes y retos para los procesos de desarme, desmovilización y reintegración de mujeres combatientes” », 2015, Disponible sur : http://www.humanas.org.co/archivos/170216_Memorias_Evento_DDR_2015.pdf [consulté le 11 avril 2016].

FARC-EP — Gobierno Nacional, « Comunicado conjunto 82, La Habana, Cuba, 24 de julio de 2016 », 2016. Disponible sur : <https://www.mesadeconversaciones.com.co/comunicados/comunicado-conjunto-82-la-habana-cuba-24-de-julio-de-2016> [consulté le 2 août 2016].

FARC-EP — Gobierno Nacional, « Acuerdo final para la terminación del conflicto y la construcción de una paz estable y duradera », 2016. Disponible sur : <https://www.mesadeconversaciones.com.co/sites/default/files/24-1480106030.11-1480106030.2016nuevoacuerdofinal-1480106030.pdf> [consulté le 10 décembre 2016].

Lelièvre, Christiane, Moreno, Graciliana, Ortíz, Isabel, *Haciendo memoria y dejando rastros. Encuentros con mujeres excombatientes del Nororiente de Colombia*, Bucaramanga, Fundación Mujer y Futuro, 2004.

Londoño, Luz María, Nieto, Yoana Fernanda, *Mujeres no contadas. Procesos de desmovilización y retorno a la vida civil de mujeres excombatientes en Colombia 1990 - 2003*, Medellín, La Carreta Editores, 2006.

Vásquez, María Eugenia, « Consideraciones presentadas a la Subcomisión de género, asesora de la Mesa de Conversaciones entre el Gobierno y las FARC-EP para poner fin al conflicto armado », in *Revista la 13*, N° 3, 2015. Disponible sur : <http://www.revistala13.com/nosotras-n%C2%BA3.html>

NOTES

1. On peut évoquer, notamment, l'expérience de la « Corporación Nuevo Arcoiris », créée dans le cadre de la réincorporation des ex-combattant.e.s de la CRS, ainsi que celles de « Compaz » créé par des ex-combattant.e.s du M-19 et de la « Fundación Sol y Tierra », créée dans le cadre du processus de réincorporation du MAQL.

AUTEUR

ANDREA MARCELA BARRERA TÉLLEZ

Andrea Marcela Barrera Téllez est doctorante en sociologie et études de genre (Université Paris Diderot, LCSP / CEDREF). Elle est membre du groupe de recherche Teopoco, de l'Universidad Nacional de Colombia, du groupe de lecture SuPo et du collectif Adelinda Gómez.